

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 10 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 03 mai 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Christian BOURNAT (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 5 Votants : 34

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Service EJ – Transfert centre de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires
– choix du prestataire**

Service Enfance et Jeunesse**Transfert des centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires
sous gestion CCEDA****Choix du prestataire**

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20/11/2021 relative à la modification statutaire de la CCEDA n°2021-02 intégrant une nouvelle compétence supplémentaire en matière d'enfance et de jeunesse soit la gestion des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires.
- Vu La prise effective de cette compétence au 01/09/2022.
- Vu l'arrêté préfectoral n°20220408 en date du 28 mars 2022 portant modification des statuts de la communauté de communes « Entre Dore et Allier » validant à compter du 01/09/2022 la gestion communautaire des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires.
- Vu l'appel d'offre du marché n°01/2022 pour l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs sans hébergement extrascolaires et mercredis périscolaires mis en ligne le 16/03/200.
- Vu les demandes de précisions par la CAO du 27 avril 2022 sur la teneur de l'offre UFCV.
- Vu la décision de la CAO en date du 05/05/2022 de retenir l'offre UFCV.

Madame la Présidente explique que l'appel d'offre mis en ligne le 16/03/2022 a eu 76 consultations, 3 retraits et qu'une seule offre a été déposée sur le site en ligne : une offre de l'UFCV Régionale – 2 place Benoit Crépu – 69005 LYON.

Suite aux demandes de précisions sur la teneur de l'offre de la CAO du 27 avril 2022, l'UFCV a expliqué les erreurs matérielles relevées. Le nombre d'ETP et les coûts de fonctionnement sur chaque centre sont réalistes. La gestion d'un portail famille unique sur tous les centres du territoire est conforme à la demande. La note méthodologique est bien détaillée faisant ressortir une adéquation avec les objectifs éducatifs communautaires. La phase préparatoire de mise en place (projets pédagogiques, transfert des données et paramétrage du portail, inscriptions des familles...) est valable uniquement pour la première année du 01 juin eu 31 août 2022.

Mme la présidente informe que le marché est signé pour une tranche ferme du 01 juin 2022 au 31 aout 2024 à laquelle peut s'ajouter une tranche optionnelle du 01 septembre 2024 au 31 aout 2025.

Pour ceci, Madame la présidente propose à l'assemblée :

- De l'autoriser à signer l'acte d'engagement et tous documents du marché n°01/2022 de prestation de service avec l'UFCV concernant « l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs sans hébergement extrascolaires et mercredis périscolaires ».

AR PREFECTURE

063-246301097-20220510-20220510_15-DE
Reçu le 12/05/2022

CCEDA
CC 10/05/2022
(15)

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la décision, ci-dessus, de Madame la Présidente, à :

- 2 voix contre
- 29 voix pour
- 3 abstentions

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 mai 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente